

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3^{ème} Vice-Présidente, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

DELIBERATION N°D178_171222

**OBSERVATOIRE DU LOGEMENT NEUF EN NORMANDIE (OLONN)
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE CŒUR COTE FLEURIE
COTISATION 2023
Autorisation**

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

La conduite efficiente de la stratégie publique en matière de logement nécessite une connaissance fine de l'ensemble des segments de marchés et typologies de l'habitat local, dont la promotion immobilière et l'individuel aménagé sont des composantes importantes avec le logement social.

Dans cette optique, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a souhaité en 2017 compléter le dispositif d'observation dont elle bénéficie déjà afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de bénéficier d'études plus fines (données au trimestre) sur le marché de l'immobilier neuf. Cette nouvelle composante permet d'assurer la mesure et l'ajustement éventuel des objectifs et des actions à mettre en œuvre, ainsi que le confortement de la dynamique partenariale engagée tant avec les élus, qu'avec les professionnels de l'immobilier et les bailleurs sociaux.

L'Observatoire du LOGement Neuf en Normandie - OLONN, association loi 1901, a été créé en 2012 pour développer une observation fine des marchés immobiliers des principales agglomérations de Normandie et fédérer l'ensemble des partenaires du logement, professionnels de l'immobilier et collectivités locales, support de cet observatoire. L'objectif de l'association OLONN est d'assurer le recueil et la mise en commun de données statistiques relatives à la production des logements neufs en promotion immobilière, en terrain à bâtir, puis éventuellement en logement social. Il s'agit de constituer progressivement une base de données organisée en système d'information, offrant aux acteurs du logement tant privés que publics, une ressource fiable et partagée et la possibilité de développer des analyses fines à l'échelle des territoires (quartiers, communes, communautés de communes, etc.).

Il est proposé au Conseil de :

-décider de l'adhésion de Cœur Côte Fleurie à l'Association « Observatoire OLONN pour l'année 2023.

-d'autoriser le versement de la cotisation 2023, à savoir un montant de 3 000 €, somme correspondant au barème fixé en fonction du nombre d'habitants des Communautés de communes.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de l'adhésion, pour l'année 2023, de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à l'observatoire du logement neuf en Normandie (OLONN), dont le siège est situé Espace Leader Rue Gustave Eiffel 76230 BOIS-GUILLAUME, représenté par son président, M. Guillaume BASILE.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

AUTORISE le versement de la cotisation correspondante, à savoir une somme de trois mille euros (3 000 €).

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

